

## Projet de développement éolien des terres de la Seigneurie de la Côte-de-Beaupré à Lac-Jacques-Cartier par le Consortium Boralex inc. / Société en commandite Gaz Métro

Dossier : 6211-24-003

### Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 3 juin au 18 juillet 2008

La période d'information et de consultation publiques concernant le *Projet de développement éolien des terres de la Seigneurie de la Côte-de-Beaupré à Lac-Jacques-Cartier par le Consortium Boralex inc. / Société en commandite Gaz Métro* a pris fin le 18 juillet 2008. Conformément au mandat qui lui a été confié le 21 mai 2008 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 3 juin au 18 juillet 2008, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

---

---



## Le projet

### Justification et description

Le projet du Consortium Boralex inc. / Société en commandite Gaz Métro consiste à aménager trois parcs éoliens, dont deux ont été sélectionnés par Hydro-Québec Distribution à l'occasion de son appel d'offres de 2 000 MW de production d'énergie éolienne lancé en 2005. Ceux-ci totaliseraient 131 éoliennes, chacune d'une puissance de 2,0 ou 2,3 MW, pour une puissance totale installée de 271,9 MW. Quant au parc non retenu par Hydro-Québec Distribution, qui comprendrait 50 éoliennes, il pourrait faire l'objet d'un développement ultérieur ou être utilisé pour y déplacer des éoliennes des deux projets retenus. Les trois parcs éoliens seraient situés à l'intérieur d'une zone d'étude de 140 km<sup>2</sup> localisée sur le territoire non organisé (TNO) du Lac-Jacques-Cartier de la MRC de La Côte-de-Beaupré, soit à environ 20 km du fleuve Saint-Laurent, au nord-ouest de Saint-Tite-des-Caps.

Il s'agit de terres privées vouées essentiellement à l'exploitation forestière et à la villégiature qui appartiennent au Séminaire de Québec, partenaire du projet. De plus, le promoteur prévoit procéder à la réfection d'environ 70 km de chemin et en construire environ 60 km pour permettre l'accès aux sites d'implantation d'éoliennes. En outre, environ 189 km de lignes souterraines de transport d'énergie de 34,5 kV et deux postes élévateurs seraient nécessaires pour intégrer la production électrique des trois parcs éoliens au réseau d'Hydro-Québec TransÉnergie.

Les deux parcs éoliens retenus seraient mis en service en décembre 2013. Le coût global de l'ensemble du projet est estimé à près de 800 M\$. Le contrat de vente d'électricité avec Hydro-Québec Distribution serait d'une durée de 20 à 25 ans. Si le contrat n'était pas renouvelé par la suite, les installations hors-sol seraient démantelées et enlevées des sites.

(Extrait du communiqué émis le 3 juin 2008)

### Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation publiques proviennent de l'information colligée lors de la séance d'information, de conversations téléphoniques ainsi que des registres déposés dans les centres de consultation.

### **Les retombées économiques des activités du projet pour la Côte-de-Beaupré**

- les retombées directes ;
- l'engagement du promoteur envers la communauté d'affaires de la Côte-de-Beaupré d'utiliser les services de ces entreprises lors de la construction et de l'exploitation du parc éolien ;
- les raisons de la fabrication des éoliennes en Gaspésie plutôt que sur la Côte-de-Beaupré ;
- le questionnement sur l'absence de redevances habituellement octroyées par le promoteur aux communautés locales pour des projets de cette nature.

### **L'utilisation des chemins municipaux et l'entretien des routes requises pour les activités du projet**

- la responsabilité du promoteur liée à l'utilisation des chemins municipaux existants lors de la construction, de l'exploitation et du démantèlement possible du parc éolien ;
- l'entretien des routes durant l'hiver et les véhicules utilisés pour ce faire ainsi que l'estimé de la longueur sur laquelle le déneigement serait fait.

### **La décision d'Hydro-Québec**

- les raisons ayant motivé Hydro-Québec à refuser le parc éolien numéro 1 proposé par le promoteur et à ne retenir que les parcs 2 et 3 ;
- la possibilité que le parc numéro 1 demeure un projet potentiel pour le promoteur lors des prochains appels d'offres d'Hydro-Québec concernant des projets communautaire et autochtone.

### **Les zones d'exclusion et le règlement de contrôle intérimaire de la Communauté métropolitaine de Québec**

- le respect des zones d'exclusion autour des éoliennes, correspondant au quadruple de la hauteur de chacune des éoliennes qui seraient installées ;
- le respect des distances séparatrices autour des installations humaines, comme par exemple les chemins d'accès n'étant pas uniquement forestiers ou réservés à l'accès aux éoliennes ;
- les distances séparatrices autour du poste élévateur de raccordement prévu au projet et les contraintes que ces distances poseraient lors du développement ultérieur du territoire.

### **Les autres préoccupations soulevées lors de la séance d'information**

- les raisons motivant le fait que le BAPE n'ait pas ouvert de centre de consultation à Saint-Tite-des-Caps ;
- la perception du bruit des pales des éoliennes par les citoyens de Saint-Tite-des-Caps ;

- les caractéristiques et les dimensions des éoliennes ;
- la localisation au Canada de parcs éoliens utilisant des éoliennes de marque Enercon et la possibilité d'aller visiter un de ces parcs ;
- le balisage lumineux prévu sur les éoliennes pour les aéronefs et la possibilité que ce balisage ne soit pas toujours en fonction, mais qu'il s'active plutôt automatiquement au passage des aéronefs ;
- l'évaluation incomplète du projet à l'intérieur de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, compte tenu que celui-ci n'inclut pas la ligne de transport pour l'électricité qui serait générée par le parc éolien et l'impact que cette ligne engendrerait sur le paysage ;
- l'importance de conserver les accès aériens aux lacs du territoire concerné par le projet ;
- le nombre élevé d'éoliennes pouvant être placées sur un si petit territoire.

## Les activités d'information et de communication

### Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre	Adresse
Bibliothèque La Plume d'Oie <i>Accès Internet gratuit</i>	11298, rue de la Salle, Beaupré
Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François	1067, rue Principale

### Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

### La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
5 juin 2008	Le Soleil	
5 juin 2008	La Presse	
7 juin 2008		L'Autre Voix
14 juin 2008		L'Autre Voix

## Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
3 juin 2008 Début de la période d'information et annonce de la séance	Médias écrits et électroniques de la Capitale-Nationale	180	Site du BAPE
16 juin 2008 Rappel de la séance aux médias	Médias écrits et électroniques de la Capitale-Nationale	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

## La séance d'information

Date	Le lundi 16 juin 2008
Lieu	Salle du conseil de la MRC de la Côte-de-Beaupré
BAPE : Animation	M. Jean-Sébastien Fillion, conseiller en communication
Accueil et prise de notes	M <sup>me</sup> Louise Bourdages conseillère en communication
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Aucun représentant
Promoteur	M. Étienne Champagne, directeur, Développement éolien, Boralex M <sup>me</sup> Marie-Pierre Morel, conseillère, Développement des affaires, application éolienne, Gaz Métro M. Steve Vertefeuille, chargé de projet, SNC-Lavalin
Assistance	37 personnes
Durée	1 h 30

## Les relations de presse

Le chargé du dossier a accordé une entrevue à l'émission *Place publique* de la Télévision d'ici, desservant la Côte-de-Beaupré et l'Île d'Orléans. Ce média était également présent à la séance d'information du 16 juin, de même qu'un journaliste de l'hebdomadaire *l'Autre Voix*. Le chargé de dossier a également eu des échanges avec un journaliste du quotidien *Média Matin Québec* au sujet de la séance d'information.

## La revue de presse

L'hebdomadaire l'Autre Voix a annoncé le début de la période d'information et de consultation publiques ainsi que la tenue de la séance d'information du BAPE du 16 juin.

## La participation des autochtones

Compte tenu de leur éloignement géographique de la zone d'étude du projet, aucune action particulière n'a été entreprise à l'égard des communautés autochtones.

Québec, le 29 juillet 2008

Jean-Sébastien Fillion, conseiller en communication, chargé du dossier  
En collaboration avec Louise Bourdages, conseillère en communication